



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer

Service Police de l'Eau

**Arrêté préfectoral
portant modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
« Bassin de la Midouze »**

**LE PREFET DES LANDES,
Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur,
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,**

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 212-4 et R 212-29 à R 212-31 sur la commission locale de l'eau (CLE) chargée de l'élaboration, la révision, le suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE),

VU le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le code de l'environnement,

VU la circulaire du 21 avril 2008 relative aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux,

VU l'arrêté préfectoral du 22 juin 2011 instituant la commission locale de l'eau (CLE) chargée d'élaborer le schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Bassin de la Midouze »,

VU la demande du Conseil Général du Gers en date du 18 novembre 2011,

SUR LA PROPOSITION du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Landes,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 3 de l'arrêté préfectoral du 22 juin 2011 modifié portant constitution de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Bassin de la Midouze » est modifié comme suit :

1 – Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

REPRESENTANTS

Mme Marilyn BEYRIS
Mme Elisabeth MITTERAND
Mme Maryvonne FLORENCE
M. Joël LAJUX

ELUS DES LANDES

M. Jean-François BROQUERES
M. Guy ROLLIN
M. Thierry SOCODIABEHÈRE
M. Vincent LESPERON
M. Jean-Luc BLANC SIMON
M. Antoine LEQUERTIER
M. Jean-Paul LE TYRANT
M. Jean-Marc DARTEYRON
M. Jean-Pierre SENDRANE

ELUS DU GERS

Monsieur Francis DAGUZAN
M. Henri DIEDERICH
M. Alain FAGET
M. Jean DUCLAVE
M. Gérard LUFLADE

M. Patrick MIMOT

Mme Amandine BEAUGIER
M. Jean-François CAZALIS

M. Xavier LARRAT
M. Claude SILENGO

Mme Cornélia WEEVERS

M. Marc PAYROS
M. Bernard SUBSOL

COLLECTIVITES

Conseil Régional Aquitaine
Conseil Régional Midi-Pyrénées
Conseil Général des Landes
Conseil Général du Gers

Commune de Tartas
Commune de Meilhan
Commune de Mont de Marsan
Communauté de communes du Pays Tarusate
Communauté de communes du Pays d'Albret
Communauté de communes du Gabardan
Communauté d'agglomération du Marsan
Communauté de communes Pays Villeneuve de M.
Communauté de communes de Roquefort

Commune de Troncens
Commune de Larée
Commune de Saint Martin d'Armagnac
Communauté de communes du Bas Armagnac
Communauté de communes du Grand Armagnac

Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels

Syndicat Intercommunal du Bez
Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux
du BV du Ludon et du Gaube

SIVU des berges de la Midouze
Syndicat Intercommunal d'aménagement des
bassins du Midour et de la Douze

Syndicat Intercommunal d'Aménagement de
l'Isaule et du Midour

EPTB - Institution Adour
EPTB - Institution Adour

2 – Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations

Monsieur le président de la Chambre d'Agriculture des Landes ou son représentant,
Monsieur le président de la Chambre d'Agriculture du Gers ou son représentant,
Monsieur le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes ou son représentant,
Monsieur le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Gers ou son représentant,
Monsieur le président de la SEPANSO ou son représentant,
Monsieur le président de France Nature Environnement Midi-Pyrénées ou son représentant,

Monsieur le président de UFC Que choisir ou son représentant,
Monsieur le président de la fédération des chasseurs des Landes ou son représentant,
Monsieur le président du comité départemental de canoë kayak des Landes ou son représentant,
Monsieur le président de la fédération de pêche des Landes ou son représentant,
Monsieur le président de la fédération de pêche du Gers ou son représentant,
Monsieur le président du comité départemental du tourisme des Landes ou son représentant,
Monsieur le président du comité régional de la propriété forestière Aquitaine ou son représentant,
Monsieur le président du Groupement de Défense Sanitaire Aquacole d'Aquitaine ou son représentant.

3 – Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Monsieur le Préfet coordonnateur du bassin Adour Garonne ou son représentant ,
Monsieur le Préfet des Landes, coordonnateur du sous-bassin Adour ou son représentant,
Monsieur le Préfet du Gers ou son représentant,
Monsieur le Directeur Général de l'Agence de l'Eau Adour Garonne ou son représentant,
Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine
ou son représentant,
Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Midi-
Pyrénées ou son représentant,
Madame la Déléguée interrégionale de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ou son
représentant,
Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des
Landes ou son représentant,
Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du
Gers ou son représentant,
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Landes ou son représentant,
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires du Gers ou son représentant.

Article 2 : L'arrêté est publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat des
départements des Landes et du Gers et mis en ligne sur le site www.gesteau.eaufrance.fr

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Landes et le Secrétaire Général de la Préfecture
du Gers sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la
présente commission.

Mont-de-Marsan, le 18 JAN 2012

Le Préfet,

Le Secrétaire Général

ROBERT LECHEVALIER